

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES**  
**ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
**- SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2008 -**

Etaient présents ou représentés : M. ARAGUAS, M. ATTEIA, M. BAILLON, M. DEVILLERS, Mme FOURNES, M. LATRY, M. LAPAIRE, Mme MANES GALLO, M. AUBRY, M. COQUELIN, Mme FENOILLAT, M. LAÜGT, Mme MALTONE, Mme MICHEL, M. VENTURA, M. ARCELIN, Mme BABIN, Mme LABORDE, Mme VOISIN, M. CAPEL, M. VEILLET, M. BROUCH, M. GOYER, Mme TAHAR.

Etaient invités : Mme BOURMAUD, M. ESCADAFAL, M. PIALOUX, Mme ARMENGAUD, Mme LARGOUE.

Le Président ouvre la séance en précisant que celle-ci sera entièrement consacrée à la préparation de la lettre de cadrage concernant les formations du prochain contrat quadriennal.

**I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 26 SEPTEMBRE, 10 OCTOBRE ET 14 OCTOBRE 2008**

*Les procès-verbaux des séances du 26 septembre, 10 octobre et 14 octobre 2008 sont approuvés à l'unanimité.*

**II – PREPARATION DE LA LETTRE DE CADRAGE POUR L'HABILITATION DES FORMATIONS 2011-2014**

M. LAÜGT rappelle que la séance d'aujourd'hui a pour but de préciser les éléments à communiquer à l'ensemble des enseignants de l'université en matière de cadrage financier, de méthode, de construction de la réflexion à mener pour ce chantier relatif au volet formation du futur plan quadriennal. Il précise que la commission pédagogique s'est réunie le 14 novembre 2008 et propose au CEVU un certain nombre de grands principes qui sont les suivants :

- Assumer le fait que Bordeaux 3 ne propose pas que des formations professionnalisantes. Nous sommes dans un mouvement privilégiant l'aide à la formation professionnelle, mais l'université n'est pas un bureau de placement.
- Distinguer le souci d'insertion professionnelle avec la professionnalisation des études.
- Pour les formations professionnelles, réfléchir en termes de métiers visés, voire même associer des professionnels à l'établissement des maquettes.
- Prendre en compte les étudiants en reprise d'études et développer la formation à

distance.

- Penser nos formations en termes de compétences en utilisant les référentiels de formation.
- Au niveau licence, réhabiliter et intégrer des pratiques sportives, artistiques et culturelles par des UE qui ne seront pas forcément transversales : exemple UE d'Education Physique et Sportive correspondant à une éducation et une réflexion par le sport. Exemple de contenu de l'UE : travail historique sur un sport et pratique de ce sport. Ce serait un moyen de repenser notre pratique des points bonus sport.
- Introduction de langues étrangères dans tous les cursus licence (apprentissage ou introduction d'un travail disciplinaire organisé dans une langue étrangère). Ce travail permettrait également de passer, pour ceux qui le souhaitent, la certification. Pour les masters, les équipes pédagogiques seraient libres de formater leurs diplômes en fonction des débouchés prévus.
- Le nombre d'UE dans chaque semestre devraient être libre. Il faudrait donc revenir sur le principe des 3 UE par semestre, maintenir un total de 30 crédits par semestre, mais le nombre de crédits par UE ne serait pas nécessairement un multiple de trois (Cependant pas d'UE en dessous de trois crédits).
- Prévoir des licences mono, bi ou tri disciplinaires.

Au-delà de ces réflexions issues de la commission de la pédagogie, un certain nombre de questions peuvent encore être abordées :

- La compensation et sa pratique, avec notamment le cas des éléments mis hors compensation
- Oser dire que dans la redéfinition de notre offre de formation actuelle il faudra redéfinir, réorienter voire abandonner certains diplômes en fonction des problèmes constatés.
- Oser évaluer nos diplômes en fonction des statistiques sur le devenir des étudiants.
- De plus, nous sommes engagés à plusieurs niveaux : dans le plan licence qui sera intégré à notre offre de formation quadriennale en 2011, dans le plan campus qui implique l'application d'un modèle commun à l'Université de Bordeaux de réorientation en cours de 1<sup>ère</sup> année de licence (l'étudiant sûr de son choix pourra continuer, mais celui qui est en difficulté en fin de 1<sup>er</sup> semestre se verra proposer en semestre 2 des possibilités de « rebond » pour sa réorientation).

M. LAÜGT conclut que l'important à la fin de cette séance serait d'avoir pu clarifier la méthode qui va être suivie : comment va-t-on intégrer les étudiants et les BIATOSS à la réflexion, quel groupe de pilotage va travailler sur la synthèse des propositions dans les mois à venir, comment vont intervenir le CEVU, le CA et comment va-t-on s'harmoniser avec les autres universités du PRES.

Le Président remercie M. LAÜGT et souhaite commenter certains points qu'il a abordés :

- ✓ L'insertion professionnelle n'est pas un luxe. C'est devenu de fait l'une des trois missions essentielles de l'université. Le projet de création du BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle) de Bordeaux 3 doit d'ailleurs être remis au Ministère le 15

février prochain.

- ✓ L'insertion des langues et des TIC en licence doit devenir obligatoire pour assurer l'insertion des étudiants.
  
- ✓ Le prochain quadriennal sera très certainement intégré au PRES. Il faudra adapter nos cursus en conséquence et notamment offrir le plus grand nombre possible de filières transversales qui intègrent les autres universités. Il faudra également être très tôt à l'écoute de ce que le plan campus propose comme projet pédagogique. Nous sommes dans l'attente de l'approbation du dossier pour pouvoir réunir en janvier les trois conseils en vue d'une information.

Au niveau du Doctorat, il y a déjà une tendance très forte à délivrer un diplôme unique, les collèges doctoraux sont en train d'y travailler.

Au niveau du master, un droit à l'expérimentation a été demandé au Ministère (2011-2014). Le plan campus prévoit notamment la création de collèges universitaires par grande discipline. A terme, il y aura une procédure d'examen des dossiers à l'entrée du M1 de ces collèges.

Mme LABORDE remercie le Président pour l'apport de ces éléments très clairs. Elle souhaite cependant poser un certain nombre de questions :

- ◆ L'université Bordeaux 3 a-t-elle été consultée sur l'opportunité d'un semestre rebond ? Il faut prendre en compte le fait que l'université Bordeaux 1 qui expérimente cette procédure n'a que trois licences. Comment peut-on appliquer ce modèle à Bordeaux 3 qui en comporte une trentaine ? Le problème des moyens doit être posé.
  
- ◆ En cas d'application du semestre rebond, comment s'effectuera la compensation ? La compensation annuelle ne sera plus possible.
  
- ◆ Le fait d'accepter de mettre des éléments hors compensation dans les maquettes (qui ne sont pas légaux) n'est pas souhaitable.

M. ATTEIA revient sur le constat suivant : l'université a essayé d'entamer une démarche globale pour ses UFR qui est elle-même coiffée par une politique du PRES à laquelle elle est obligée d'adhérer. Il se dit en désaccord avec une application stricte de cette hiérarchie. Il faut conserver des rapports plus souples.

M. PIALOUX préconise de rajouter la citoyenneté dans la liste des UE transversales (sport, culture...). Ces UE existent déjà dans de nombreuses universités et donnent droit à des crédits ECTS.

M. LAÜGT pense que dans le choix des UE transversales proposé aux étudiants, les certifications actuelles liées à la citoyenneté ont tout à fait leur place.

M. COQUELIN souhaite revenir sur l'objet du conseil, à savoir répondre à l'attente des collègues enseignants qui ont déjà commencé à travailler sur leurs maquettes. Dans le précédent quadriennal, nous n'avons aucun recul. Il y a maintenant une réelle attente au vu de l'expérience de quatre années de fonctionnement. Mais nos collègues n'ont pas intégré le fait que nous allons rentrer dans un autre cadre, celui du Plan campus. La commission de la pédagogie a travaillé sur des améliorations internes à notre système actuel, mais il y a aussi le plan licence qui doit être intégré et on n'a pas encore parlé de la progressivité de la

« disciplinarité » dans la licence. Il y a donc un véritable travail d'analyse politique qui doit être préalablement fait.

M. VEILLET propose, à la place du semestre rebond, de mettre l'accent sur les DPP (Dispositifs pédagogiques provisoires) afin de permettre à l'étudiant en difficulté au 1<sup>er</sup> semestre de réussir les examens de la seconde session.

Mme MALTONE se dit désorientée par la complexité du cadre de réflexion. Comment trouver une synergie entre les trois cadres proposés (expérience de l'université, plan licence et PRES).

Le Président reconnaît que la situation est complexe. Toutes les inquiétudes exprimées sont légitimes. Il n'y a pas de solution toute prête à proposer. Nous avons un an pour travailler et la trouver ensemble. Il y a un défi et il appartient au Président d'en informer la communauté universitaire. La commission de la pédagogie doit travailler en élargissant ses membres et il faut établir un calendrier serré. Nous nous réunirons à nouveau fin janvier 2009 pour faire le point.

M. LAUGT répond qu'un échéancier a déjà été fixé et qu'un bilan des projets pédagogiques sous forme de forum est prévu pour le 16 janvier 2009. Il s'agira d'une première étape dans le cadrage du plan quadriennal.

M. COQUELIN revient sur les propos du Président. Il se dit tout à fait d'accord sur le constat de la complexité du problème, en précisant qu'il n'a pas fait état d'inquiétude, mais d'une volonté affirmée de trouver la voie pour bâtir l'offre de formation. Il est cependant critique sur le fait qu'il n'y ait pas eu de concertation avec les conseils des universités partenaires au niveau du plan campus. Il pense que le semestre rebond est inapplicable à Bordeaux 3. La question posée n'est pas que technique, elle est aussi profondément politique. Il approuve l'introduction des langues des TIC etc, mais quid de la place du disciplinaire ?

M. ATTEIA estime que le fond du problème vient du hiatus entre le disciplinaire et l'étudiant en difficulté.

Mme MALTONE pense qu'il ne faut pas opposer le disciplinaire au multidisciplinaire. Il faut de la souplesse, garantir des passerelles à tous les niveaux pour créer des synergies.

M. LAÜGT revient sur le problème du semestre rebond : il constate que les licences actuelles sont tubulaires. L'idée du semestre rebond ne peut fonctionner que si le semestre 1 est suffisamment large sur le plan disciplinaire. Il faut penser à une sorte de socle fondamental en français, en langues, qui permette d'acquérir certaines capacités qui pourront être réinvesties par la suite. Le S2 sera alors plus spécialisé, le S3 encore plus etc.

M. BAILLON fait état d'un problème de lisibilité de l'offre de formation de l'université au niveau des masters, notamment auprès des étudiants étrangers. Il souligne aussi le problème de l'articulation des masters avec les concours et celui des équivalences pour les étudiants des autres académies.

Le Président reconnaît que l'image de l'université, son attractivité, sont très importantes. Les universités se situent de plus en plus à l'échelle du monde. Ce n'est pas seulement la recherche qui est internationale. Des questions se posent à cet égard : doit-on faire des formations spécifiques pour les étrangers ? Doit-on faire des cours en anglais ?

M. ERTLE pense qu'il ne faut pas structurer l'offre de formation en fonction de l'attente

des étudiants étrangers. Les structures actuelles posent cependant des problèmes d'intégration des étrangers et il faut trouver des solutions. Dans les travaux de la commission de la pédagogie, beaucoup d'idées vont dans le bon sens. Il suggère de mieux utiliser la possibilité de faire venir des professeurs étrangers invités. Ceux-ci pourraient faire des cours dans des langues étrangères. En master, des modules pourraient être fléchés pour les y intégrer (séjour minimum de deux mois et de préférence d'un semestre). Il signale également la possibilité d'ouvrir des masters en double diplôme en réseau et les projets en cours de masters ERASMUS MUNDUS.

Mme MANES GALLO se plaint de la visibilité des diplômes de licence pour les étudiants ERASMUS. Il y a un émiettement effarant en raison des 30 licences proposées. Elle demande à la commission de la pédagogie de bien vouloir trouver une solution à ce problème. La complexité est telle qu'il est impossible pour les étudiants ERASMUS de faire leur choix à partir du site de l'université.

M. COQUELIN rajoute qu'il y a aussi, en lien avec l'offre de formation, la question très concrète des emplois du temps et de l'organisation des cours. Revenant sur la question de la licence première année, il ne se dit pas hostile aux compétences acquises hors discipline, sauf si le volume horaire disciplinaire est dangereusement diminué. Il ne faut pas sacrifier la discipline qui conditionne la qualité de l'enseignement de l'université. Les volumes horaires sont aussi des leviers sur lesquels on peut jouer. Il faudrait donc revenir à un horaire global du niveau L plus important.

M. LAÜGT se dit en accord avec cette réflexion et propose que fin janvier 2009, une réunion commune des commissions de la pédagogie et des moyens traite la question des volumes horaires.

Le Président rappelle qu'il existe aussi la possibilité de rallonger les semestres d'une durée actuelle de 12 semaines.

M. COQUELIN répond que le plan campus parle d'un calendrier commun pour ses composantes.

Le Président réitère sa demande de réunir fin janvier la commission de la pédagogie élargie à toutes les personnes susceptibles d'éclairer les débats, afin qu'une feuille de route puisse être produite la semaine suivante.

M. COQUELIN demande que le calendrier soit communiqué à l'ensemble des personnels, car le travail a déjà commencé, et il s'agit pour une fois de freiner la réflexion.

Le Président souhaite ensuite aborder les deux questions suivantes : le master enseignement et le plan campus.

## **1) Le master enseignement**

Le Président rappelle les faits : un projet de master, à l'état de document de travail, a été élaboré dans un contexte donné avec la direction de l'IUFM. Il y a eu ensuite une fuite qui a profité à l'AEF, laquelle a cru à la communication d'un document définitif. Cet événement a provoqué des réactions très vives de la part des enseignants de Bordeaux 3 et de l'université de Pau. Pour le moment, il n'est pas question d'accepter ce document. Mme ANDRIEUX de l'AEF, reçue par le Président, a été informée du problème. Cet épisode étant clos, il n'en est pas moins vrai qu'il faut concevoir un master unique au niveau du PRES. La maîtrise de ce master ne doit pas être assurée par l'IUFM. Il sera inséré dans le prochain quadriennal du PRES, mais en attendant, il faudra remettre un projet au Ministère le 15

février prochain. L'introduction d'un parcours enseignement au côté du parcours recherche a été proposé pour les deux ans à venir, en cohabilitation avec l'IUFM. Cette proposition n'implique pas de passage obligé devant le CNESER. Le bureau du PRES a demandé l'audition des quatre vice-présidents du CEVU et du Directeur de l'IUFM. Après cet échange, une décision définitive sera prise.

M. COQUELIN rappelle que le document n'a pas été diffusé.

Le Président répond qu'il faut le diffuser avec la mention « Document de travail ».

Mme LABORDE précise que s'il s'agit d'un nouveau parcours dans un diplôme existant, le diplôme ne sera pas labellisé « Enseignement », mais gardera son titre d'origine.

M. LAÜGT ajoute que c'est l'ADD (Annexe au diplôme) qui précisera le parcours effectif de l'étudiant et que la solution du parcours est la voie préférée des collègues enseignants.

M. BAILLON se dit choqué par les propos du Président. Il ne s'agit pas de trouver une solution pour les deux années qui viennent mais pour l'avenir.

Le Président poursuit ses explications : il y aura un master unique mais l'intitulé peut être différent pour le second degré. La préparation à l'agrégation n'est pas concernée. Il déclare que le débat est ouvert.

M. COQUELIN remercie le Président d'aborder le problème de ce master. Il déclare que sur ce sujet, un combat politique est engagé. Il n'est pas possible de prendre simplement acte des décisions du Ministère. Il se dit d'accord avec les propos de M. BAILLON : on ne peut pas accepter le principe du master unique enseignement. Avec ce schéma, nous courrons le risque de voir réapparaître une centralisation autour de l'IUFM et de Bordeaux IV. Il souligne que l'AEF a bien dit qu'il s'agissait d'un document de travail. Il demande alors quelle serait la solution alternative et quel est le risque de voir l'IUFM et Bordeaux IV présenter cette maquette par eux-mêmes.

M. LAÜGT répond que deux voies s'offrent à l'université :

- 1) la création d'une demande d'habilitation de spécialités nouvelles qui modifie l'offre de formation et qui implique le passage devant l'AERES, le CNESER etc
- 2) la création de parcours nouveaux « Enseignement » qui relèvent de l'autonomie de l'université. La DGES doit être tenue informée par une note d'une dizaine de pages. Cette solution n'implique pas de cohabilitation, mais nécessite une convention pour la répartition de la charge pédagogique et financière entre les établissements et l'IUFM.

Il souligne que cette seconde voie a été préférée par l'ensemble des collègues enseignants en interne et que son application est envisagée pour la rentrée prochaine.

M. COQUELIN repose sa question relative à la possibilité pour L'IUFM et BORDEAUX IV de déposer au Ministère une maquette proposant un master unique.

Le Président reconnaît que cette possibilité existe mais qu'elle ne sera pas utilisée.

Mme LABORDE soulève le cas de l'étudiant qui pourrait obtenir son M2 mais ne pas réussir le CAPES.

M. LAÜGT indique qu'il a mis en place depuis le mois de juin dernier un groupe formé de responsables de préparation aux concours, élargi aux responsables des spécialités de master et aux directeurs des UFR concernées. Il a été évoqué dans ce groupe l'idée d'un DU Tampon qui a été proposé par la DGES.

M. VEILLET fait remarquer qu'il relève des universités de ne pas appliquer le texte sur les masters.

Le Président répond que nous vivons dans un pays de liberté : on peut tout faire mais on doit en supporter les conséquences et assumer ses actes.

M. COQUELIN souligne que ces maquettes vont passer devant le CEVU et que la responsabilité politique passera par les conseils.

M. BAILLON rappelle que le contenu des épreuves par discipline pour le concours du CAPES n'est toujours pas connu. Une réflexion sérieuse ne peut donc pas être menée.

Le Président répond qu'il partage ce point de vue.

Il aborde ensuite le second point précédemment annoncé :

### **3) Le Plan campus**

Il rappelle qu'un document est parti au Ministère le 3 novembre 2008 et souhaite à ce stade préciser la situation actuelle : des six universités retenues qui ont remis leur copie, deux se trouvent actuellement opérationnelles avec un montant de crédits attribué, à savoir Lyon et Strasbourg. Les autres universités sont amenées à revoir leur dossier. Pour Bordeaux, il est simplement demandé de revoir la déclinaison immobilière sur deux points : 1) hiérarchiser les constructions et réhabilitations, 2) échelonner les opérations dans le temps.

Une consultation est en cours et l'envoi de la réponse est prévu pour le 15 décembre 2008. Il semble probable que l'entrée dans le plan campus puisse se faire début janvier 2009.

M. COQUELIN exprime un sentiment d'épuisement à devoir aller chercher en permanence les informations. Il constate qu'il y a eu mobilisation de nombreuses personnes dans un temps très court, mais que la commission à laquelle il a participé pour le plan campus n'a jamais pu relire sa copie. Il y a des problèmes sur les bâtiments qui auraient pu être évités si une relecture avait pu être effectuée avant l'envoi au Ministère. Il donne pour exemple la fiche technique de la rénovation de la Maison des Arts dont il faudrait revoir le mode de fonctionnement. Il demande au Président si Bordeaux 3 pourra participer à la hiérarchisation demandée.

Le Président répond qu'il existe une urgence permanente qui a mené à commettre des erreurs. La hiérarchisation va se faire en fonction des grands corps disciplinaires. Pour les sciences humaines et sociales, les priorités vont être examinées. Cependant, la position dans le temps ne minorera pas le besoin. Il faut respecter un équilibre entre les corps disciplinaires.

M. COQUELIN souhaite aborder la question du volet « Vie du campus » et du projet très important de la Maison de campus.

Le Président répond qu'il n'a pas le temps de parler de ce sujet à cette séance : il y a

actuellement un débat entre une seule maison de campus ou deux maisons.

### **III – QUESTIONS DIVERSES**

#### **➤ Convention avec l'ESEJE (Ecole supérieure privée des études juridiques et économiques) de Mohammedia au Maroc**

Cette convention a pour but de faciliter la réussite des étudiants marocains inscrits à Bordeaux 3 pour la préparation du DAEU grâce à l'organisation d'une formation décentralisée. Un test a été fait au printemps dernier pour juger de la faisabilité. Cette convention est valable pour un an, sans reconduction automatique. Elle concerne un quinzaine d'étudiants.

*La convention mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

➤ **Appel du 8 novembre** relatif à la réforme de la formation des enseignants :  
Les conseils des universités pouvant être signataires de ce texte, M. COQUELIN propose la signature de l'appel.

L'appel mis au vote est approuvé à l'unanimité.

➤ **Mise en place du BAIP** (Bureau d'aide à l'insertion professionnelle)

M. ESCADAFAL est invité par le Président à présenter une information sur le BAIP aux membres du CEVU. Relais entre l'université et les entreprises, le BAIP a pour fonction d'impulser et de mettre en œuvre des actions favorisant l'insertion professionnelle. Le projet de mise en place de cette structure devra être examiné par le CEVU et le CA avant le 15 février 2009.

M. ESCADAFAL, après avoir déclaré que les délais imposés par le Ministère ne permettent pas de créer un comité de pilotage, commente une série de diapositives.

M. LAÜGT précise qu'une réunion aura lieu le jeudi suivant au niveau du PRES pour la coordination des projets. Une rencontre d'harmonisation au Ministère est également prévue.

M. ESCADAFAL explique que la mise en œuvre du BAIP entraîne un problème d'organisation interne avec le SUIO. Plusieurs propositions peuvent être faites.

M. COQUELIN demande si une organisation différenciée au sein du PRES pose un problème.

M. ESCADAFAL répond que le problème se posera si l'on souhaite une seule organisation à l'échelle du PRES. Actuellement, il ne se pose pas car le lien entre les universités s'effectue à travers une plateforme d'insertion professionnelle.

Mme LARGOUET souhaite qu'une réflexion soit également menée à Bordeaux 3 sur le thème de l'organisation de la documentation à Bordeaux 3.